Procès-verbal Assemblée générale des obligataires du mardi 12 mars 2024

ECO LOGIS INVEST S R L.

Rue de l'Abbaye, 4

4432 Alleur

BCE : 0762.598.855

Les obligataires de la S.R.L. ECO LOGIS INVEST sont réunis au Seed Factory, 19 avenue des Volontaires, 19 à 1160 Auderghem, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par l'émetteur, représenté par Madame Veronika Janevsky .

L'assemblée est présidée par Madame Veronika Janevsky qui déclare la séance ouverte à 14h00.

Elle nomme en qualité de secrétaire, Madame Chantal Janssens.

L'assemblée désigne en qualité de scrutateur Monsieur Stéphane De Groodt, présent lors de cette assemblée générale.

L'assemblée se compose des obligataires présents ou représentés dont les noms et prénoms, adresses et sièges sociaux pour les sociétés, ainsi que le nombre d'obligations dont chacun d'eux se déclare propriétaire, sont mentionnés dans la liste de présence déposée sur le bureau. La liste de présence contresignée par le bureau qui l'a reconnue exacte.

Sont représentés 383+5 obligations sur un total de 750 obligations.

Le quorum est atteint à 51,73 %.

La Présidente déclare l'assemblée générale valablement convoquée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour.

<u>Ordre du jour:</u>

1. **La demande de modification de la Date de Remboursement initiale du montant de l'émission obligataire, soit un montant de EUR 750 000, du 23 mars 2024 au 23 septembre 2024 au plus tard.**
   Le paiement des intérêts de 8% brut pour l'année écoulée sera effectué à la date d'échéance initiale du 23 mars 2024.
   Les intérêts continueront à courir durant toute la période de prolongation et seront portés à 9% jusqu'au complet remboursement.

Rappel des circonstances par l'émetteur :

- Eco-Logis Invest a pris un peu de retard dans la vente des appartements mais signale que la Société de Logements du Plateau à Ans a marqué son accord, lors de son Conseil d'Administration le 03/01/2024, pour acheter 9 appartements dans la Résidence

Béguinage. Le dossier est en cours de traitement auprès de l'autorité de tutelle pour finaliser la vente. Un rendez-vous est fixé le 14/03 avec les autorités communales pour définir quels appartements seront choisis par la Société de Logements du Plateau. (voir document « Courrier – Mail » présenté à l'AG et mis en annexe de la convocation à l'AG). La vente des 9 appartements permettra le remboursement complet du montant de l'émission obligataire à la signature de l'acte notarié. (voir « Cahier des charges de Ventes » en annexe dans la convocation). La signature des actes notariés sera fixée dans les 6 mois.

- Par ailleurs, 5 appartements sont déjà vendus et ont servis à rembourser 405.000 € et les intérêts à la banque TRIODOS. Le bien est donc libre d'hypothèque.

- Restent 4 appartements à vendre qui pourraient être commercialisés au même titre que les 5 premiers. Leurs valeurs ont été établies dans la mise à jour de l'expertise immobilière du bureau Chatelain, Expert Agréé (voir document «expertise immobilière du 23/01/2024» remis lors de la convocation).

- Et enfin, une solution éventuelle de refinancement du projet est proposée par l'organisme THE BRIDGE en vue de rembourser le montant de l'émission obligataire. Leur proposition sera soumise d'ici peu.

Vote :

Votes favorables	98,97 %
Votes défavorables	1,03%

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 15h00.

Signatures :

Le Président, Le secrétaire du Bureau, Le scrutateur,

Veronika Janevski

CHANTAL JANSSENS

DE GROOTE